

GESTION DE LA PAROLE DE L'ENFANT

COMMENT ACCUEILLIR LA PAROLE DE L'ENFANT	
A faire	A ne pas faire
✓ Créer un espace de parole : - Identifier un référent, un interlocuteur (enseignant, directeur, infirmière scolaire, psychologue scolaire) - Mise en place d'un système permettant aux enfants de demander un temps de parole (ex : boîte aux lettres) ✓ L'enfant doit sentir qu'il est libre de parler (ex : « je sais que tu vis des choses difficiles, si tu as besoin de parler... ») ✓ Rassurer l'enfant (« je te crois », « je t'entends ») ✓ Ouvrir un SAS de décompression le matin ou lors des moments de transition (ex : retour de la récréation) ✓ Eduquer à ce que la vie privée ne soit pas partagée entre pairs (par exemple en EMC : les pairs peuvent être choqués par ce que vivent d'autres enfants, il est préférable de parler à un adulte), être vigilant par rapport à ce qui se dit entre pairs	✓ Aller chercher une ou des informations, « faire dire », « faire répéter » (nous ne sommes pas des enquêteurs) ✓ Se laisser instrumentaliser par les parents (rester neutre) ✓ Interpréter/transformer les propos, il faut rester factuel en toutes circonstances (noter l'enfant a dit « ... » et noter les paroles exactes)

COMMENT RECEVOIR LA PAROLE DE L'ENFANT		
Qui reçoit la parole de l'enfant ?	Que faire de la parole de l'enfant ?	Ce qu'il ne faut pas faire
✓ L'adulte avec qui l'enfant se sent en confiance ✓ Si l'enfant choisit de parler à un pair, être vigilant à ce qui se dit entre eux (Cf. infra) ✓ Constituer une équipe ressource (pour que les enfants sachent vers qui se tourner) ✓ Dire aux AESH quoi faire s'ils reçoivent une parole (rester factuel : noter ce que l'enfant a dit et aller en parler au directeur)	✓ Prendre attache auprès de : - L'infirmière scolaire - La psychologue scolaire - Des assistantes sociales, SAUI (uniquement si l'enfant est suivi) - Téléphoner à la CRIP ✓ Si IP : être factuel, c'est la personne qui a recueilli les paroles qui rédige - Violence intra-familiale : ne pas prévenir la famille - Danger grave et imminent : ne pas prévenir la famille si des antécédents de violence sont connus	✓ Poser des questions (ne faire qu'accueillir la parole) ✓ Interpréter (noter exactement ce que l'enfant dit, le rédiger le plus rapidement possible après le recueil)

GESTION DES CONFLITS (situations de harcèlement, chamailleries, ...)	
A faire	A ne pas faire
✓ Mise en œuvre du protocole pHARe : - Entretiens individuels courts (maximum 3 minutes) - L'élève doit retenir que les adultes sont inquiets et vigilants - On demande aux élèves interrogés d'être aussi vigilants (on demande leur aide) ✓ 10 heures d'enseignement annuelles devant les élèves (valise pHARe) ✓ Travail sur les émotions (avec les infirmières scolaires) ✓ Situations de cyberharcèlement : - Prendre attache avec la BPDJ (si en zone gendarmerie) ou avec la police (si en zone police) pour passation du permis internet ou demande des kits pour travailler cela en classe	✓ Les débats en classe (pas de gestion collective des conflits) ✓ Accuser, incriminer les élèves intimidateurs présumés

Ressources :

- Livret « *Stop aux violences sexuelles faites aux enfants* », éd. Bayard
- Annexe : Elève en danger, comment agir ?